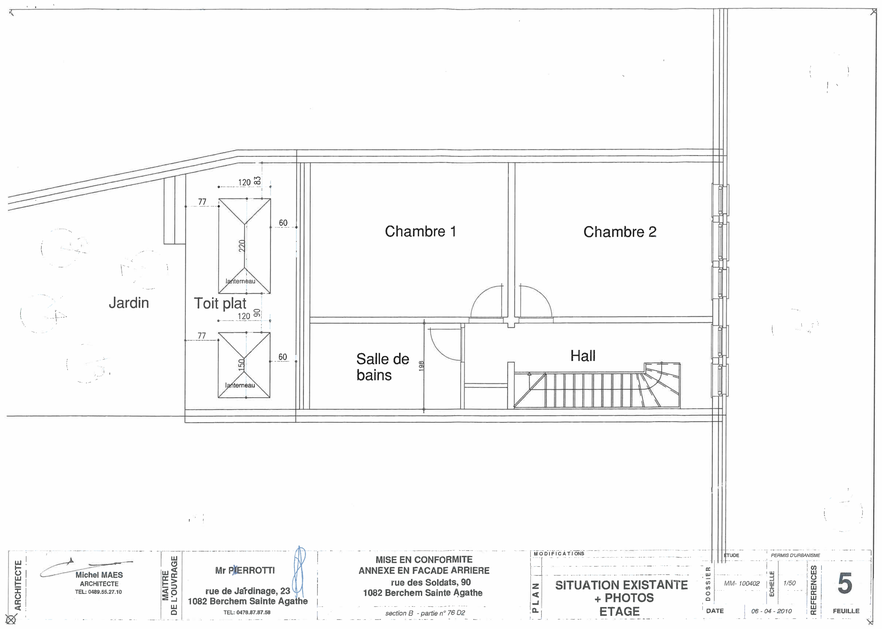


ARCHITECTE
Michel MAES
ARCHITECTE
TEL: 0489.55.27.10

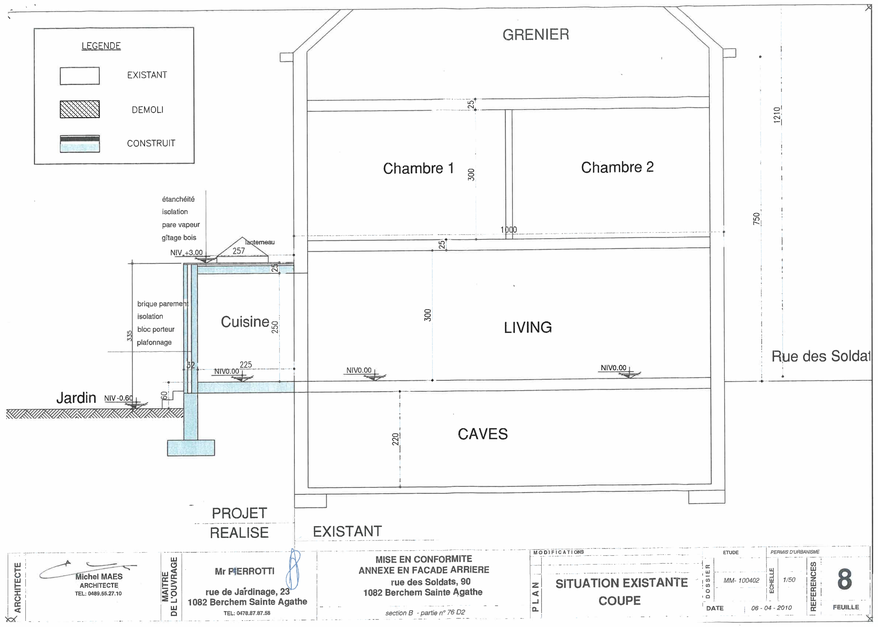
MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr PIERROTTI
rue de Jardinage, 23
1082 Berchem Sainte Agathe
TEL: 0478.87.87.58

MISE EN CONFORMITE
ANNEXE EN FACADE ARRIERE
rue des Soldats, 90
1082 Berchem Sainte Agathe
section B - partie n° 76 D2

MODIFICATIONS

PLAN: SITUATION EXISTANTE + PHOTOS ETAGE

ETUDE: MM- 100402
DOSSIER
DATE: 06 - 04 - 2010
PERMIS D'URBANISME
ECHELLE: 1/50
REFERENCES
FEUILLE: 5



ARCHITECTE
Michel MAES
ARCHITECTE
TEL: 0489.55.27.10

MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr PIERROTTI
rue de Jardinage, 23
1082 Berchem Sainte Agathe
TEL: 0478.87.87.58

MISE EN CONFORMITE
ANNEXE EN FACADE ARRIERE
rue des Soldats, 90
1082 Berchem Sainte Agathe
section B - partie n° 76 D2

MODIFICATIONS

PLAN: SITUATION EXISTANTE COUPE

ETUDE: MM- 100402
DOSSIER
DATE: 06 - 04 - 2010
PERMIS D'URBANISME
ECHELLE: 1/50
REFERENCES
FEUILLE: 8

ARCHITECTE
Michel MAES
ARCHITECTE
TEL: 0489.55.27.10

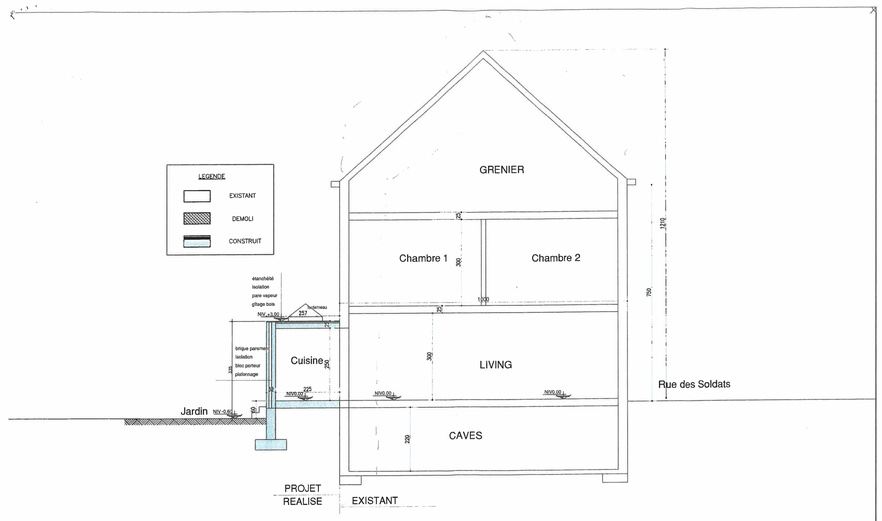
MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr PIERROTTI
rue de Jardinage, 23
1082 Berchem Sainte Agathe
TEL: 0478.87.87.58

MISE EN CONFORMITE
ANNEXE EN FACADE ARRIERE
rue des Soldats, 90
1082 Berchem Sainte Agathe
section B - partie n° 76 D2

PLAN: SITUATION EXISTANTE FACADE JARDIN

DOSSIER
DATE: 06 - 04 - 2010
ETUDE: MM- 100402
ECHELLE: 1:50
REFERENCES
FEUILLE: 7

92, rue des soldats.
(Remarque: pour une meilleure compréhension, cf Photo 5)
88, rue des soldats
cf Photo 6.
toit plat
Toiture en polycarbonate
châssis PVC blanc
brique de parement rouge
ANNEXE A METTRE EN CONFORMITE



ARCHITECTE
Michel MAES
ARCHITECTE
TEL: 0489.55.27.10

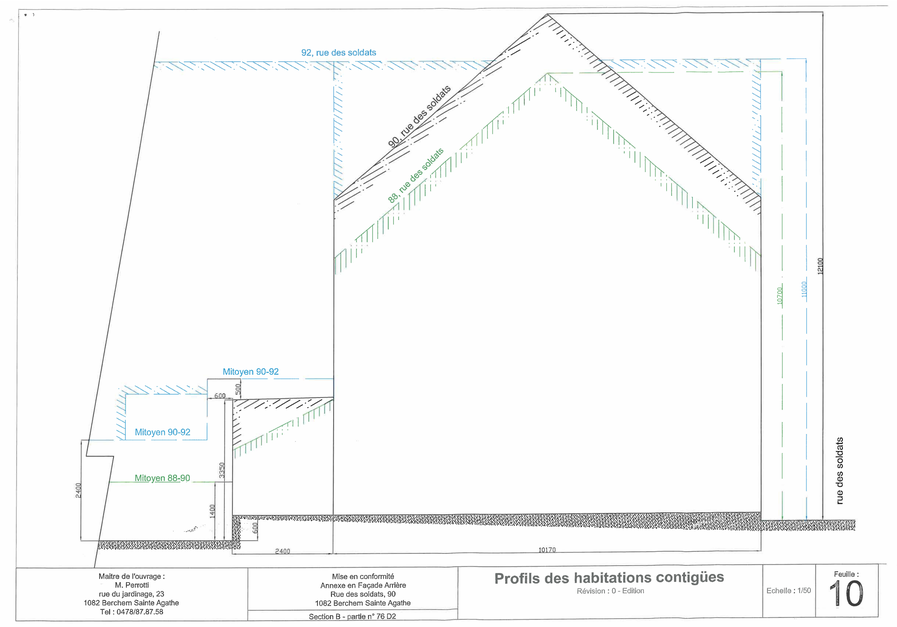
MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr PIERROTTI
rue de Jardinage, 23
1082 Berchem Sainte Agathe
TEL: 0478.87.87.58

MISE EN CONFORMITE
ANNEXE EN FACADE ARRIERE
rue des Soldats, 90
1082 Berchem Sainte Agathe
section B - partie n° 76 D2

MODIFICATIONS

PLAN: SITUATION EXISTANTE COUPE

ETUDE: MM- 100402
DOSSIER
DATE: 06 - 04 - 2010
PERMIS D'URBANISME
ECHELLE: 1/75
REFERENCES
FEUILLE: 9



Maitre de l'ouvrage :
M. Perrotti
rue du Jardinage, 23
1082 Berchem Sainte Agathe
Tel : 0478/87.87.58

Mise en conformité
Annexe en Façade Arrière
Rue des soldats, 90
1082 Berchem Sainte Agathe
Section B - partie n° 76 D2

Profils des habitations contigües
Révision : 0 - Edition

Echelle : 1/50

Feuille : 10

Remarques importantes:

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.
Certaines imprécisions ou omissions pouvant être présentes dans les plans, le contrôle de l'exécution permet de les corriger. Dès lors, le constructeur qui ne respecterait pas cette obligation assumerait intégralement les conséquences de ces erreurs.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces derniers seront soumis à l'approbation de l'architecte avant exécution. Le bureau d'études en stabilité sera également chargé, si les règlements pour la législation en matière de coordination de sécurité et santé sur chantier, de performances énergétiques du bâtiment ou toutes autres études spécialisées n'entrant pas dans le champ des compétences de l'architecte.
L'entrepreneur s'entourera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en déblais, il s'assurera que ce travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (niveaux de fondation, étaiements éventuels, étançonnements éventuels, ...) et prendra toutes les précautions nécessaires.
Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les côtes au plan et signalera à l'architecte toutes les erreurs, confusions ou omissions. A défaut, l'entrepreneur reconnait que les côtes prises à l'échelle ne pourront donner lieu à aucune réclamation.
L'indication aux plans des limites de propriété, de mitoyennetés, servitudes éventuelles, est renseignée à titre purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. Toutes les formalités et demandes seront introduites dans les délais par le maître d'ouvrage (rachat de mitoyenneté, demande de raccordement aux différents réseaux (égout, eau, gaz, électricité, Télédistribution, téléphone) et autre (rachats de mitoyenneté).
Dès réception, le maître de louvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte huit jours avant le début des travaux afin que celui-ci puisse organiser la réception du chantier et la présence des différents intervenants.
L'architecte fournis des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les plans et détails d'exécution sont une charge de l'entreprise. Les côtes et dimensions sont données à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ. Sattention de l'entrepreneur est attirée sur les hors équerres probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de veiller à la stabilité des ouvrages à conserver.
Les études définitives d'égouttage et de ventilation sont une charge d'entreprise.
L'architecte conserve l'entière propriété intellectuelle des documents dressés par lui. Il charge la SCRAM de défendre ses droits en la matière.

Soldats

CONTENU DU PLAN:
Plans coupe et façades - situation de droit - Archives

OBJET :
Demande d'un permis d'urbanisme pour la régularisation du changement des divisions de châssis en façade avant, le changement d'affectation du grenier en chambres et la pergola.

DATE :	ORIG:	STADE:	NUM:	I:
31/08/2026 12:30:04	AR	PU	01 (2)	0

MODIFICATIONS		DATES
0	Dépôt initial	09/07/2026
A	Incomplet	31/08/2026
B		
C		
D		
E		